



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 25 avril 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 6.1, 1.1.1, 5.1, 7.1, 3.1, 4.1, 4.2.

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 21h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Jean-Pierre MARTIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, M. Raymond REYLE (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au 4.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1), M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE

Etaient absents : M. Nicolas GUILLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN, M. Emmanuel DUMONT, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Claude PREIONI, Mme Danièle POISSENOT, M. Patrick RACINE, Mme Françoise PRESSE, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Alain BLESSEMAILLE

Procurations de vote :

Mandants : M. FELT, D. HUOT, J.C. ROY (à partir du rapport 5.1)

Mandataires : J.P. MARTIN, P. CONTOZ, J.L. FOUSSERET (à partir du rapport 5.1)

Sites Unesco transfrontaliers - Convention et information sur les actions

Rapporteur : Frank **MONNEUR**, Vice-Président

Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Des premières collaborations se sont établies depuis fin 2009 entre les représentants et/ou partenaires de quatre biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : Le Cloclé / La Chaux-de-Fonds pour leur urbanisme horloger, la Grande Saline de Salins-les-Bains, la Saline Royale d'Arc-et-Senans et les fortifications Vauban de Besançon. Ces premiers échanges ont permis de développer des liens entre territoires et ont donné lieu à des premières actions de promotion en commun de ces sites UNESCO frontaliers.

Afin de poursuivre et d'intensifier ce partenariat, il est proposé à présent de signer une convention actant les objectifs poursuivis, le mode de fonctionnement adopté, ainsi que les engagements des différents partenaires.

Pour le secteur de Besançon, la RAP Citadelle, la Ville de Besançon, l'Office de Tourisme et des Congrès et le Grand Besançon souhaitent être parties prenantes de cette convention. Pour le Grand Besançon, cet engagement est en effet tout à fait cohérent avec son schéma de développement touristique et les coopérations territoriales engagées avec La Chaux-de-Fonds et le pôle métropolitain Centre Franche-Comté.

I. Contexte

La Franche-Comté et la Suisse occidentale comptent dans un périmètre de proximité géographique plusieurs sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette concentration témoigne de la richesse et de la variété patrimoniale de ce territoire transfrontalier de Besançon à la Suisse qui reste pourtant insuffisamment valorisé et connu.

Des premières collaborations se sont établies depuis fin 2009 entre les représentants de ces biens patrimoniaux. Elles ont abouti à la mise en place de premières actions de promotion et de communication en commun : carte transfrontalière éditée à l'automne 2011, concours photo lors de l'été 2011 puis 2012, page facebook.

Il est envisagé de poursuivre ce partenariat en développant de nouvelles actions à destination à la fois des habitants et des touristes extérieurs aux territoires :

- un forfait touristique (nuitées+/visites) transfrontalier pour développer la notoriété et l'image de ce territoire transfrontalier en partenariat avec le CDT25, le CRT et des agences de voyage,
- un concours photo parrainé par un photographe de renom,
- des outils de communication légers : stand, outils web pour renvoyer les publics entre sites,
- des échanges entre personnels des sites et offices de tourisme.

II. Formalisation du partenariat

Pour cela, il est apparu nécessaire de formaliser et de structurer ce partenariat par le biais d'une convention cadre venant préciser les objectifs et les engagements des représentants signataires :

- participer à la définition d'un programme d'action annuel et commun,
- mobiliser les ressources internes (notamment humaines et techniques) pour la mise en œuvre de ce programme,
- veiller au financement des actions dans le cadre des discussions entre partenaires, sachant que les actions envisagées restent à ce jour très modestes financièrement.

Cette convention, officialisant et précisant le partenariat autour de la promotion des sites UNESCO franc-comtois et suisses, vise à favoriser et à intensifier les liens entre les sites. La possibilité est d'ailleurs laissée à d'autres sites inscrits de rejoindre ce partenariat s'ils en expriment le souhait. Elle donne pour objectif la définition d'une stratégie de promotion en commun et la mise en place d'un programme d'action.

III. Une démarche cohérente avec la stratégie du Grand Besançon

Le schéma de développement touristique « Destination Besançon » 2010-2016 commun à la Ville de Besançon et au Grand Besançon s'appuie notamment sur le positionnement de Besançon au cœur d'un espace touristique élargi. Cet élargissement incluait notamment les sites UNESCO voisins.

Le Grand Besançon a développé une coopération territoriale matérialisée par la signature de l'Alliance avec la ville suisse de La Chaux-de-Fonds, dont un des volets porte sur cette coopération touristique et culturelle entre deux sites UNESCO.

Enfin, l'engagement dans le pôle métropolitain du Centre Franche-Comté prend en compte les espaces interstitiels et l'ouverture sur la Suisse.

C'est pourquoi il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon adhère à ce partenariat et au développement des actions et signe la présente convention.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le principe de ce partenariat autour de la promotion en commun des sites UNESCO franc-comtois et suisses,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,


Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0


Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 07 MAI 2013

**Promotion des sites UNESCO frontaliers
Franche-Comté & Suisse
Convention cadre**

Entre les représentants des territoires ci-après listés :

La Ville de La Chaux-de-Fonds, représentée par M. Théo HUGUENIN-ELIE, Conseiller communal en charge du tourisme, dûment habilité par

Tourisme Neuchâtelois, représenté par M. Bernard SOGUEL, Président de Tourisme Neuchâtelois, dûment habilité par

Pour les biens patrimoniaux « La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger »

Et :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-président, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté du 16 mai 2013

La Ville de Besançon, représentée par M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal du

La RAP de la Citadelle, représentée par dûment habilité par

L'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon, représenté par M. Jean-François GIRARD, Président, dûment habilité par

Pour les biens patrimoniaux « Fortifications Vauban de Besançon »

Et :

La commune de Salins-les-Bains, représentée par Claude JOURDANT, Maire de Salins-les-Bains, dûment habilité par

Pour le bien patrimonial « Grande saline de Salins-les-Bains »

Et :

L'EPCC de la saline d'Arc-et-Senans, représenté par Véronique BARCELO, Directrice de la Saline, dûment habilitée par

Pour le bien patrimonial « Saline royale d'Arc-et-Senans »

Préambule

La Franche-Comté et la Suisse occidentale comptent dans un périmètre de proximité géographique plusieurs sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO :

- la Saline Royale d'Arc-et-Senans,
- la Grande Saline de Salins-les-Bains,
- les fortifications de Vauban à Besançon (Citadelle, fortifications, fort Griffon),
- l'urbanisme horloger des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds,
- les sites palafittiques : 22 dans le pays des Trois Lacs, 6 dans le lac Léman, 2 dans les lacs de Clairvaux et de Chalais,
- la ville de Berne,
- le vignoble en terrasse de Lavaux.

Des collaborations se sont établies depuis fin 2009 entre les représentants des quatre premiers listés, qui sont concernés par la présente convention, et sont portées collectivement par les gestionnaires de sites, les collectivités et les offices de tourisme.

Elles ont abouti à la mise en place de premières actions de promotion en commun : concours photo en 2011 et 2012, édition en 2011 d'une carte sur papier localisant les différents sites, échanges de personnel.

Afin de poursuivre et d'intensifier cette coopération, il est apparu nécessaire de formaliser ce partenariat afin d'en préciser les objectifs, de définir les engagements des représentants des territoires signataires et de fixer des principes pour en assurer l'animation et le fonctionnement.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

A travers cette convention, les représentants des différents territoires signataires affirment leur volonté de collaborer pour mener des actions en commun de promotion des sites UNESCO franc-comtois et suisses concernés.

Article 2 - Engagement des territoires signataires

Les représentants des territoires signataires s'engagent à :

- participer à la définition d'un programme d'action annuel en commun,
- mobiliser leurs ressources internes (notamment humaines et techniques) pour la mise en œuvre de ce programme,
- veiller au financement des actions (cf. article 5)

Article 3 - Principe d'animation et de fonctionnement

Un groupe de travail technique est mis en place.

Il regroupe les représentants des structures adhérentes à la présente convention.

Les projets proposés seront soumis, pour validation et décision, aux autorités compétentes. A titre indicatif est jointe en annexe 2 la liste des membres du groupe de travail.

Article 4 - Programme d'action annuel

Le programme d'action est adopté par chaque structure selon ses modalités propres. Le premier programme d'action qui s'étale sur 2013-2014 est en cours de discussion et est annexé à cette présente convention à titre indicatif.

Chaque action fera l'objet d'un montage spécifique au cas par cas : désignation d'une maîtrise d'ouvrage et d'un opérateur, détermination d'une règle de répartition financière.

Des conventions spécifiques entre partenaires pourront si besoin être établies pour chaque action initiée.

Article 5 - Financement des actions

Chaque territoire s'engage à réserver annuellement des crédits pour la mise en place des actions projetées avec un plafond fixé collectivement. Si le territoire est représenté par plusieurs entités, il leur revient de se mettre d'accord sur la clef de répartition de leur participation.

Le programme et le budget nécessaire doivent être suffisamment anticipés pour pouvoir être discutés entre les partenaires et permettre les inscriptions budgétaires.

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de trois ans, et prendra effet à la date de signature. Dans le cas où un nouveau site souhaiterait intégrer le réseau, un avenant sera proposé.

Article 7 - Dénonciation de la convention

En cas de désaccord avéré, et à tout moment, chacune des parties peut faire connaître son intention de dénoncer la convention par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée aux autres parties. La résiliation prendra alors effet quinze jours après réception de ladite lettre recommandée. Cette résiliation ne pourra faire l'objet d'aucune indemnisation pour l'une ou l'autre des parties quel que soit le préjudice subi.

Article 8 - Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Besançon.

Fait en huit exemplaires en langue française, à, le



Le Président de Tourisme
Neuchâtelois,

Bernard SOGUEL



Le Conseiller communal en
charge du tourisme,

Théo HUGUENIN-ELIE



Le Maire de Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET



Le 1^{er} Vice-président de la
Communauté d'Agglomération du
Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU



Le Président de l'Office de
Tourisme et des Congrès de
Besançon,

Jean-François GIRARD



Lede la Citadelle
de Besançon,

.....



Le Maire de la Commune de
Salins-les-Bains,

Claude JOURDANT



La Directrice de l'EPCC de la
Saline d'Arc-et-Senans,

Véronique BARCELO

Programme prévisionnel d'action 2013-2014

Action	Objectif	Coordonnateur	Maitre d'ouvrage	Opérateur	Coût prévisionnel	Plan de Financement
Outils de promotion et de communication web : portail internet, page Facebook	Promotion du réseau via le web	Office de Tourisme et des Congrès de Besançon / Grand Besançon	Office de Tourisme et des Congrès de Besançon	Office de Tourisme et des Congrès de Besançon	Hébergement du site internet : 60 €/an Nom de domaine, site internet : 400 €	Coût total / 4
Matériel de communication : roll up, wind flag... (http://www.cliquez-pub.com/)	Stand dans les différents sites lors de grands événements en interne aux sites ou externes	Office de Tourisme et des Congrès de Besançon	Office de Tourisme et des Congrès de Besançon	Prestataire extérieur	Wind flag : 280 € Stand complet : 1 500 € Kakemono : 300 €	Coût total / 4
Montage d'un forfait sites UNESCO transfrontalier	Produit d'appel et commercialisation du réseau	Grand Besançon	CDT25 / Tourisme Neuchâtelois/ OTC de Besançon	CDT25 / Tourisme Neuchâtelois/ Office de Tourisme et des Congrès de Besançon	(valorisation TN et CDT)	Tourisme Neuchâtelois / CDT25
Echange des personnels/Visites de sites	Interconnaissance et formation des conseillers en séjours, guides des offices et sites	Tourisme Neuchâtelois	Offices de tourisme et sites	Offices de tourisme et sites	Prise en charge par chaque structure accueillante	Prise en charge par chaque structure accueillante
Concours photos annuel ouvert à tous	Promotion du réseau et implication des habitants et touristes	Office de Tourisme et des Congrès de Besançon / Grand Besançon	Office de Tourisme et des Congrès de Besançon	Office de Tourisme et des Congrès de Besançon	Règlement du notaire : 150 € Lots/prix (séjours) : 2 500 € (impression, valorisation OT Besançon, défraiement jury ?)	A préciser
Action culturelle avec les écoles d'art : réalisation de film par les étudiants	Promotion du réseau et implication des acteurs culturels locaux	Tourisme Neuchâtelois / Grand Besançon	Ecoles d'art	Ecoles d'art	A préciser	A préciser

Liste des membres du groupe de travail technique

Sites	Nom	Prénom	Fonction	Organisme	Téléphone	Courriel
La Chaux-de-Fonds / Le Locle, urbanisme horloger	SCHALLER	Stéphanie	Responsable bureau d'accueil de La Chaux-de-Fonds / répondante du projet de mise en réseau des sites UNESCO Franche-Comté / Suisse	Tourisme Neuchâtelois	+41 (0) 32 889 78 53	stephanie.schaller@ne.ch
	MATTHEY	Vincent	Coordinateur touristique des Montagnes neuchâteloises	Tourisme Neuchâtelois	+41 (0) 32 889 78 52	vincent.matthey@ne.ch
	JEANNERET	Jean-Daniel	Gestionnaire du site "La Chaux-de-Fonds / Le Locle, urbanisme horloger", responsable des affaires extérieures	Ville de La Chaux-de-Fonds	+41 (0) 32 967 64 62	jean-daniel.jeanneret@ne.ch
Grande Saline de Salins-les-Bains	GARNACHE	Yann	Responsable du pôle tourisme de Salins-les-Bains	Musée du Sel, Office de Tourisme et Service Animation	+33 (0)6 88 48 06 27	direction@salinesdesalins.com
Saline Royale d'Arc-et-Senans	SALLE	Isabelle	Directrice du département culturel et patrimonial	EPCC Saline Royale Arc-et-Senans	+ 33 (0)3 81 54 45 48	isabellesalle@salineroyale.com
Fortifications Vauban de Besançon	DREYDEMY	Gilles	Directeur	Office de Tourisme et des Congrès de Besançon	+ 33 (0)3 81 80 93 04 + 33 (0)6 78 01 76 69	gilles.dreydemy@besancon-tourisme.com
	COOBAR	Frédérique	Chargée du Développement Culturel et Touristique	Office de Tourisme et des Congrès de Besançon	+ 33 (0)3 81 80 92 55 + 33 (0)6 31 76 43 73	fred.coobar@besancon-tourisme.com
	FEUVRIER	Frédéric	Webmanager	Office de Tourisme et des Congrès de Besançon	+33 (0)3 81 80 92 68	webmaster@besancon-tourisme.com
	DORIER	Jacqueline	Responsable du service Tourisme	Ville de Besançon	+ 33 (0)3 81 61 59 38	jackie.dorier@besancon.fr
	PAPAZIAN	Marie-Pierre	Responsable du service Presse / Directrice marketing	RAP Citadelle de Besançon	+33 (0)3 81 87 83 37	marie-pierre.papazian@citadelle.com
	DUFAITRE	Chantal	Responsable du service Culture-Tourisme-Sport	EPCI Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	+33 (0)3 81 65 06 84 +33 (0)6 86 50 93 54	chantal.dufaitre@grandbesancon.fr
	VAIVRE	Sylvain	Chargé de mission, direction stratégie et territoire	EPCI Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	+33 (0)3 81 65 05 66	sylvain.vaivre@grandbesancon.fr
	MOZDZAN	Leslie	Stagiaire au sein du service Culture-Tourisme-Sport (février à juin 2013)	EPCI Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	+33 (0)6 86 76 47 67	stagiaire.tsp@grandbesancon.fr